

**COMMUNE DE LANNEPLAÀ**  
**Séance du 29 juin 2020**

- 111 -

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
<i>11</i>	<i>11</i>	<i>11</i>

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juin, à 20h30 le Conseil Municipal de Lanneplaa, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LANNEPLAÀ, sous la présidence de Pierre ZIEGLER, Maire.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE, adjoints, Françoise COSSIÉ, Françoise FLAMENT, Julien GODRIE, Pierre LALANNE, Éric LAULHÉ, René MAVIER, Anabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE.

**ORDRE DU JOUR :**

- Compte-rendu de la séance du 23 mai 2020
- Finances communales :
  - Budget Primitif 2020,
  - Attribution des subventions aux associations,
  - Vote des taux d'imposition 2020
- Renouvellement municipal :
  - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  - Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges de transfert (CLECT) de la Communauté de communes de Lacq-Orthez
  - Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
  - Désignation d'un conseiller municipal responsable des locations de la Maison pour Tous
  - Désignation d'un conseiller municipal responsable du prêt du mobilier
- Location logements communaux : fixation du montant des loyers des logements vacants
- Questions diverses

**1) Compte-rendu de la réunion précédente**

Monsieur le Maire informe avoir joint le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020. Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2) Finances : Budget Primitif 2020 (Délibération n° 1)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'année 2020.

Ce budget s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement : 374 307,35 €
- section d'investissement : 487 865,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Adopte** le Budget Primitif 2020,

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Comptable public d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**Débat**

Madame LANGLÈS donne des explications sur certains postes (historique des attributions de compensation versées à la CCLO ; honoraires de géomètre et frais d'actes notariés liés à des opérations de voirie engagées par la municipalité précédente,...).

Éric LAULHÉ s'interroge sur les indemnités allouées aux élus et trouve l'évolution de ce poste entre 2019 et 2020 élevée. Monsieur le Maire lui répond que ces indemnités ont été allouées dans la stricte application des décrets. Anabelle MOLIA explique que ces décrets ont été pris afin de palier à la pénurie de Maire.

Éric LAULHÉ propose une augmentation du loyer pour l'utilisation des locaux de la mairie par le Syndicat de Gréchez : il estime que l'isolation et l'amélioration du coin cuisine lui sera également profitable.

Monsieur le Maire expose les simulations qu'il a établies à moyen terme, sans augmentation d'impôts, et avec une augmentation du produit des impositions de 4 000 €.

Éric LAULHÉ constate que 2020 est une année assez exceptionnelle avec peu de rentrées d'argent (pas de location de la Maison pour Tous, et impossibilité de mettre en location les logements vacants) du fait de la crise sanitaire. Il se demande si cela vaut la peine d'augmenter les impôts pour combler ce déficit exceptionnel. Monsieur le Maire estime que si les impôts n'augmentent pas un minimum cette année, il faudra très certainement les augmenter de plus l'an prochain.

Éric LAULHÉ est gêné d'augmenter les impôts de 4 000 € qui correspondent également à l'augmentation des indemnités des élus.

Monsieur le Maire propose alors de trouver de nouvelles recettes. Aline LANGLÈS suggère d'augmenter les prix de la location de la Maison pour Tous afin d'en rentabiliser le fonctionnement.

Éric LAULHÉ se demande s'il ne pourrait pas être envisagé la vente de biens communaux. Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion d'une récente réunion, il a été constaté qu'au vu de la conjoncture actuelle, les communes qui vont s'en sortir seront celles qui auront des biens à louer.

Monsieur le Maire indique qu'il pourrait être décidé de louer d'avantage la Maison pour Tous, mais cela engendrerait d'avantage de bruit gênant pour le voisinage, il faudrait alors envisager d'effectuer des travaux pour insonoriser le bâtiment.

### **Finances : vote des taux d'imposition 2020 (Délibération n° 2)**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Il rappelle la baisse de la DGF et expose les tableaux révélant une situation financière difficile où l'on puise, chaque année, sur les excédents antérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, et à l'unanimité des présents :

**Décide** d'augmenter les taux d'imposition

**Fixe** les taux d'imposition de l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2019	Taux votés pour 2020	Bases 2020	Produits 2020
F.B.	11,58 %	12,09 %	262 400	31 724
F.N.B.	62,60 %	65,36 %	24 000	15 686

**47 410 €**

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente décision :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées – Atlantiques
- Monsieur le Comptable public d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
9	0	2

### **Finances : attribution des subventions**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du vote du budget, il y a lieu de voter les montants qui seront alloués aux subventions versées aux associations.

Il expose un tableau rappelant les montants alloués en 2019, et qui précise les associations qui ont déposé un dossier de demande de subventions pour 2020. Il ajoute que l'association Los de Candau a écrit ne pas solliciter de subvention en cette année exceptionnelle, expose la demande de l'ACCA qu'il vient de recevoir.

Après débats, il a été décidé de n'allouer des subventions qu'à l'Envol Lanneplanais pour 250 € (subvention de l'ex CCO, retenue sur les attributions de compensation) et à l'ACCA pour 200 €.

### **3) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (Délibération n° 3)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que de nouveaux commissaires doivent être nommés par la Direction des Services Fiscaux.

Il appartient au Conseil Municipal d'établir une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels seront retenus 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**Propose** la liste suivante :

**COMMUNE DE LANNEPLAÀ**  
**Séance du 29 juin 2020**

- 113 -

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Marc LACROUTS	Audrey LABASTIE
Vincent BORDENAVE	Françoise COSSIÉ
Franck LAULHÉ	Marc POMMES
Aline LANGLÈS	René MAVIER
Christine LABAT	Simone LAHALLE
Maurice MÉLIANDE (Sainte-Suzanne)	Hervé PINAQUY (Sainte-Suzanne)
Humberto FREDERICO	René SÉGURA
Éric BLANC	Anabelle MOLIA
Maryse DIRSON	Jean LABAT
Jean-Luc PUHARRÉ	Guylaine SARROUILHE
Denis COSSIÉ	Nathalie BLANC
Éric LAULHÉ	Pierre LALANNE

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la Directrice départementale de la DGFIP de Pau

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**5) CCLC : désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges de transfert de la communauté de communes de Lacq-Orthez (Délibération n° 4)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune au sein de la commission locale chargée d'évaluer les charges de transferts (CLECT) au sein de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Désigne** Pierre ZIEGLER, en tant que titulaire et Aline LANGLÈS en tant que suppléante, pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**6) Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense (Délibération n° 5)**

Monsieur le Maire explique, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder au choix d'un conseiller municipal en charge des questions relatives à la défense.

En effet, la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription conduisent à reformuler les liens entre la société française et sa défense.

Aussi, ce conseiller aura vocation à devenir interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner, parmi ses membres, ce délégué à la défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

**Désigne** Anabelle MOLIA pour s'occuper, dans la Commune, des questions relatives à la défense

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente décision :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées – Atlantiques,
- Madame la Ministre de la Défense

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**7) Désignation d'un conseiller municipal en charge des location de la Maison pour Tous**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal qui sera chargé d'établir les états des lieux d'entrées et de sorties, dans le cadre des locations de la Maison pour Tous.

Il propose à Anabelle MOLIA de se charger de cette mission, qu'elle accepte.

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**8) Désignation d'un conseiller municipal en charge de la gestion du mobilier communal**

Monsieur le Maire indique que la commune prête, sous conditions (convention signée avec remise d'un chèque de caution), certains mobiliers (tables en bois et bancs notamment). Il précise que ce mobilier ne doit pas sortir de la commune (sauf prêts à certaines associations communales extérieures).

Il y a lieu de désigner un conseiller municipal qui sera chargé de remettre ce mobilier aux particuliers qui en font la demande.

Il propose cette mission à Françoise FLAMENT qui l'accepte.

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**9) Location logements communaux : fixation du montant des loyers des logements vacants (Délibération n° 6)**

Monsieur le Maire rappelle que 3 logements communaux sont actuellement vacants, et n'ont pu être mis à la location du fait de l'épidémie Covid-19.

Il propose de fixer le montant des loyers pour ces 3 logements :

- Maison de Gréchez,
- Logement neuf T3 de la Mairie (35 rue du Bourg)
- Logement neuf T2 de la mairie (45 rue du Bourg)

Il propose également de fixer le montant qui pourrait être réclamé au Syndicat de Gréchez pour la mise à disposition du local de stockage de la grange de Gréchez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Fixe** à 680 € le loyer mensuel de la Maison de Gréchez,

**Fixe** à 630 € le loyer mensuel du T3 à côté de la mairie,

**Fixe** à 450 € le loyer mensuel du T2 à côté de la mairie,

**Fixe** à 50 € le loyer mensuel du local de stockage mis à la disposition du Syndicat de Gréchez,

**Adopte** les termes du contrat de bail ci-joint, qui sera adapté pour chaque logement,

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en location de ces logements : recherche des locataires, choix d'une agence pour la réalisation des états des lieux, signature des contrats de location, signature de la convention de mise à disposition du local de stockage au Syndicat de Gréchez,...

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

**10) Question diverses**

- travaux maison Gréchez

Monsieur le Maire indique qu'il va falloir vite démarrer les travaux à la Maison Gréchez, et rappelle qu'il va notamment falloir : détapisser, peindre, enlever la moquette, poser le lambris entre les poutres, le parquet flottant,...

Julien GODRIE propose qu'au lieu de poser du lambris entre les poutres, il serait plus économique de poser du médium bois.

Ces travaux effectués, il y aura lieu de faire faire un Diagnostic Energétique par un diagnostiqueur immobilier.

La date des premiers travaux est fixée au samedi 18 juillet.

- visite des logements de la mairie

Aline LANGLÈS informe l'assemblée que les journées de visite des logements communaux ont été appréciées par la population.

- Travaux de nettoyage de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des travaux de peinture de l'intérieur de l'église, plusieurs bénévoles se sont retrouvés pour effectuer un bon nettoyage du bâtiment. Il rappelle que des paroissiens ont insisté pour que cet édifice soit de nouveau exploitable.

**COMMUNE DE LANNEPLAÀ**  
**Séance du 29 juin 2020**

- 115 -

Il indique qu'il reste encore quelques bricoles à y faire, et notamment la fixation sécuritaire des statuts.

*Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23h00*

La présente séance comprend **6** délibération(s) numérotée(s) de **1** à **6**

N° délibérations	Objet
1	<u>Finances</u> : Budget Primitif 2020
2	<u>Finances</u> : vote des taux d'imposition 2020
3	<u>Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense</u>
4	<u>CCLO</u> : désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges de transfert de la communauté de communes de Lacq-Orthez
5	<u>Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense</u>
6	Location logements communaux : fixation du montant des loyers des logements vacants